

ACCORDÉON CHROMATIQUE

« Le Swing dans la Valse »
Avec Arthur Bacon

Les 31 janvier et 1er février 2026
10h > 17h

Maison pour tous Marie Curie
Montpellier (Celleneuve)

Tarif :
150€
(repas du midi inclus)
+ 15€ d'adhésion à l'association
Montpellier Accordéon



Faites swinguer la valse musette, et intégrez des techniques rythmiques et harmoniques que vous pourrez mobiliser sur d'autres répertoires.

Avec votre instrument, l'accordéoniste Arthur Bacon, vous emmène hors des sentiers battus pour faire swinguer la tradition et groover la valse musette ! À partir d'extraits des répertoires de trois références du genre, Gus Viseur, Jo Privat et Tony Muréna (Papillon Noir, Jeannette, Passion, Le bal du petit jardin...), ce stage propose aux accordéonistes de niveaux intermédiaire, avancé et professionnel, d'approfondir leurs techniques de placements rythmiques et d'enrichissement harmonique. Points d'appuis dans la mesure 3/4 (noire pointée, blanche...), ghost notes (attaques/frappés) et phrasé swing, sont quelques-uns des outils que vous aborderez pour apprendre à faire sonner les consonnes de la musique.

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner rempli et accompagné de votre règlement à l'adresse suivante [avant le 24 janvier 2026](#) :

Association Montpellier Accordéon
12, rue du Bassin - 34080 Montpellier

Renseignements : contact@montpellier-accordeon.fr / 06 52 11 77 67

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone(s) :

E-mail :

Je souhaite m'inscrire au stage animé par Arthur Bacon (cochez les cases correspondantes)

- Frais pédagogiques et repas : 150€
 Adhésion à l'association Montpellier Accordéon OBLIGATOIRE pour la période du 01/09/2025 au 31/08/2026 : 15€

Ci-joint mon règlement de €
(Chèque à l'ordre de Montpellier Accordéon).

Merci de bien vouloir joindre votre règlement au bulletin d'inscription, [non remboursable en cas d'annulation par le stagiaire](#).

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le stage en cas d'évènement extérieur indépendant de leur volonté. Les sommes versées seront alors restituées à l'exclusion de toute autre indemnité.

Le stagiaire (ou son représentant légal s'il est mineur) certifie par le présent détenir une assurance « Responsabilité Civile » qui vient en complément de l'assurance de l'association.

La direction du stage décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

J'autorise Montpellier Accordéon à utiliser les images (photos, vidéos) et enregistrements audio réalisés pendant le stage dans le cadre des activités de l'association.

A le/...../ 2025-2026

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :